



QUESTIONS ADRESSÉES À LA VILLE DANS LE CADRE DES DEUX SOIRÉES D'AUDIENCES PUBLIQUES DES 6 & 7 NOVEMBRE 2006

1. La sécurité publique a-t-elle déjà émis des avis concernant le transport des matières dangereuses et les risques encourus dans le quadrilatère St-Denis-St-Antoine-Sanguinet-René-Lévesque. (ligne 2695 et suivantes lundi 6 novembre)

Réponse donnée le 20 novembre 2006 par M. Pierre Sainte-Marie

Extrait d'un courriel envoyé le 16 novembre 2006 par Jean-Philippe Desmarais, ing., PTOE, division de la circulation à Sylvie Champagne, conseillère en aménagement, direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises. Arrondissement de Ville-Marie pour répondre à la question 1.

"Les trajets routiers habituels passent par les voies rapides qui permettent d'éviter le tunnel Ville-Marie, où le transport des matières dangereuses est interdit.

Le trajet utilisé pour le transport routier des matières dangereuses vers le Sud passe par Notre-Dame puis le pont Jacques-Cartier, qui est le point de traversée privilégié.

En direction et en provenance de l'Ouest, du Nord et de l'Est, le trajet privilégié passe par les autoroutes 40 et 25.

Il semble qu'il n'y ait pas de concentration particulière de déplacements de cette nature sur la rue Viger. Des valeurs chiffrées ont été compilées dans le rapport "Étude de vulnérabilité et de sécurité du CHUM au 1000 St-Denis" SNC-Lavalin-2005. Il est possible, de plus, que le CHUM doive s'approvisionner pour certains produits classés dans cette catégorie.

En ce qui a trait au rapport SNC-Lavalin qui mentionne le quai Bickerdyke comme destination possible de matières dangereuses, les marchandises dangereuses qui y transitent n'arrivent pas mais partent essentiellement à destination de Terre-Neuve. Elles arrivent de l'Ouest en provenance de Bonaventure ou de la 20 ou de l'autoroute Décarie, selon un représentant du port du Montréal"

Jean-Philippe Desmarais, ing., PTOE

Division de la circulation
Infrastructures transport et environnement
Direction du transport, planification et grands projets
Ville de Montréal

2. La Ville de Montreal pourrait-elle déposer une carte indiquant les terrains de propriétés publiques dans le quadrilatère St-Hubert-St-Antoine-St-Laurent et René-Lévesque? (ligne 3490 et suivantes lundi 6 novembre 2006)

Vous trouverez-ci joint un plan illustrant l'ensemble des terrains vacants de propriété publique dans le quadrilatère mentionné ci-haut.



terrains vacants de propriétés publiques dans le périmètre du C